



**VI^e Réunion annuelle
du Réseau des femmes parlementaires des Amériques**

LES FEMMES ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA)

**Rapport de suivi présenté par madame France Hamel
Députée de l'Assemblée nationale du Québec**

Quito, Équateur

Le 30 mai 2006

LES FEMMES ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA)

1. Introduction

Depuis 2003, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques s'est engagé à suivre de près les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), afin d'évaluer les impacts potentiels, tant positifs que négatifs, de ce traité de libre-échange sur les femmes du continent. Un premier rapport, présenté lors de notre V^e Réunion annuelle, tenue à Foz do Iguaçu, au Brésil, en mai 2005, faisait état des prises de position des gouvernements des États des Amériques qui s'étaient prononcés à l'égard de la ZLEA et de son impact sur les femmes.

Ce rapport de suivi a pour objectif de présenter les développements qui sont survenus au cours de la dernière année sur le plan des négociations de la ZLEA et des prises de position des États des Amériques, ainsi que de faire part des initiatives récentes pour renforcer les capacités des femmes en matière de commerce.

2. Le point sur le processus de négociations de la ZLEA

2.1 Le IV^e Sommet des Amériques

Jusqu'au IV^e Sommet des Amériques, qui s'est déroulé à Mar del Plata en Argentine les 4 et 5 novembre 2005, le processus de négociations de la ZLEA était pratiquement au point mort. La Conférence ministérielle de Miami de novembre 2003 avait révélé des divergences majeures entre les partenaires du projet. À ce moment, l'idée de créer une ZLEA « à la carte » était apparue : on envisageait alors de négocier un ensemble de règles continentales souples et de donner la possibilité aux États parties de négocier des accords bilatéraux et plurilatéraux à leur convenance.

Alors que les thèmes de la lutte contre la pauvreté, de la création d'emplois et du renforcement de la gouvernance démocratique devaient être abordés au Sommet de Mar del Plata de novembre 2005, ce sont finalement les pourparlers au sujet de la relance des négociations de la ZLEA qui ont dominé les discussions.

À cette occasion, deux positions ont été exprimées quant à la relance du processus de négociation de la ZLEA :

- Des 34 pays représentés, 29 se sont exprimés en faveur de la reprise des négociations au cours de l'année 2006.
- En contrepartie, cinq pays ont exprimé leur désaccord. Les quatre pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) considèrent que les éléments pour parvenir à la mise en place d'un libre-échange équitable ne sont pas réunis dans la proposition actuelle. Ces pays souhaitent notamment attendre le résultat des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se déroulant le mois suivant, avant de se prononcer sur la relance du projet de ZLEA.

- Le Venezuela, nouveau membre permanent du Mercosur depuis décembre 2005, est le cinquième pays réfractaire à la ZLEA. Il souhaite pour sa part remplacer le projet de ZLEA par l'ALBA, l'Alternative bolivarienne pour les Amériques¹, un projet conjoint de Cuba et du Venezuela lancé en 2001.
- La Déclaration finale exprime clairement ces deux points de vue : il a ainsi été convenu d'étudier ces deux positions à la lumière des résultats de la conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2005.

On constate que les circonstances favorables qui existaient lors du premier Sommet des Amériques de 1994, et même lors du Sommet de Québec en 2001, au sujet d'une ZLEA « de l'Alaska à la Terre de feu » ne sont plus présentes. De manière générale, l'enthousiasme pour le processus des Sommets commence à s'essouffler. On lui reproche entre autres d'être anti-démocratique, non transparent et éloigné des préoccupations des peuples.

2.2 Développements survenus depuis novembre 2005

Certaines avancées ont été réalisées lors de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong en décembre 2005, notamment l'abolition prévue en 2013 des subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Ce progrès est significatif, compte tenu que cette demande avait été maintes fois répétée par de nombreux pays en développement et ce, principalement auprès des deux principaux pourvoyeurs de subventions à l'exportation dans le secteur agricole, à savoir les États-Unis et l'Union européenne. Cet accord constitue donc un premier pas dans la bonne direction pour que l'agriculture de subsistance, souvent pratiquée par les femmes et qui permet à de nombreuses communautés de se nourrir adéquatement, ne fasse pas les frais d'une libéralisation accrue du commerce.

Toutefois, l'accord conclu à Hong Kong demeure minimal et la négociation de plusieurs enjeux parmi les plus cruciaux a été remise à plus tard (mentionnons la réduction des tarifs et des subventions internes dans le secteur agricole et la libéralisation des services). Cette relance a néanmoins donné une brève lueur d'espoir aux négociateurs pour clore le cycle de Doha en 2006, tel qu'il l'avait été initialement prévu. Pour respecter cette échéance, les grandes lignes d'un accord devaient avoir été approuvées avant le 30 avril 2006, ce qui n'a pas été atteint.

Le positionnement des pays des Amériques par rapport aux négociations de l'OMC et les conclusions du cycle de Doha seront déterminants pour la reprise des négociations de la ZLEA, tout comme les résultats des élections à venir dans plusieurs pays des Amériques au cours de l'année 2006.

¹ L'**Alternative bolivarienne pour les Amériques** (ALBA) est une organisation politique, sociale et économique pour promouvoir la coopération dans ces domaines des pays de l'Amérique latine.

3. Le point sur la position des parlements et des gouvernements à l'égard de la ZLEA

Les positions des États des Amériques à l'égard de la ZLEA ont très peu évoluées depuis novembre dernier. La Déclaration finale indiquait que 29 États souhaitaient la reprise des négociations, ce qui n'a pas encore connu de suite concrète.

Par ailleurs, les prises de position suivantes ont été exprimées, notamment en raison des récentes élections :

- Lors de sa prise de poste, la nouvelle présidente du **Chili**, madame Michelle Bachelet, a réitéré le soutien de son pays à la poursuite des négociations de la ZLEA.
- En avril 2006, la **Bolivie** s'est jointe à l'ALBA et a signé, conjointement avec le **Venezuela** et **Cuba**, le Traité commercial des peuples, qui se veut une alternative au libre-échange traditionnel.
- La communauté indigène des femmes vénézuéliennes s'apprêtait récemment à s'opposer à la ZLEA, qu'elle considère préjudiciable pour les minorités.

Si le projet d'une zone de libre-échange continentale bat de l'aile, plusieurs États des Amériques ont initié, poursuivi ou conclu des négociations commerciales régionales, sous-régionales et bilatérales au cours de la dernière année. En voici quelques exemples :

- Les **États-Unis** ont poursuivi leurs négociations sur plusieurs fronts : mentionnons le processus de ratification en cours pour la mise en œuvre d'un accord de libre-échange avec les **pays d'Amérique centrale** et la **République dominicaine**, la conclusion d'un accord avec le **Pérou** et d'un autre avec la **Colombie** et la poursuite des négociations avec l'**Équateur**.
- Le **Mexique** et le **Chili** ont signé un accord d'association stratégique, visant à encourager une intégration latino-américaine qui soit non seulement commerciale, mais qui inclut également les aspects politiques, sociaux et culturels.
- Le **Chili** et le **Panama** se sont entendus pour amorcer des négociations en vue de la signature d'un accord de libre-échange, tout comme l'**Uruguay** et la **Colombie**.
- Six États des Antilles, à savoir la **Barbade**, le **Belize**, la **Guyane**, la **Jamaïque**, le **Suriname** et **Trinidad et Tobago**, sont parvenus à un accord sur la mise en place d'un marché commun.

4. Initiatives récentes pour renforcer les capacités des femmes en matière de commerce

Les constatations précédentes sur l'état actuel des négociations de la ZLEA nous font douter que ce projet ne devienne réalité dans un avenir rapproché. Néanmoins, l'accroissement de la libéralisation du commerce qui se poursuit dans toutes les régions du monde par l'élaboration d'accords bilatéraux, régionaux et plurilatéraux nous incite à poursuivre notre réflexion et à élargir notre étude aux impacts de cette libéralisation sur les femmes.

À cet effet, les mécanismes de contrôle de la mise en œuvre des traités relatifs aux droits de la personne peuvent s'avérer des outils précieux pour évaluer l'impact des politiques et des accords commerciaux sur les femmes. Par exemple, dans le cadre de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*

(CEDEF), les États ont l'obligation de soumettre périodiquement un rapport qui fait état de sa mise en œuvre. Ce faisant, il est possible d'évaluer à partir de ces rapports si la non-discrimination se reflète également dans les politiques et négociations commerciales d'un État donné.

L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives qui tiennent compte de la perspective du genre dans la dimension commerciale se sont développées progressivement au cours des dernières années. En voici quelques exemples :

- l'Organisation internationale du travail (OIT) met en œuvre des politiques d'intégration du genre en vue de renforcer les droits des travailleurs et met également en place des initiatives pour soutenir les femmes chefs d'entreprises;
- des organisations donatrices, comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ont conçu des initiatives de renforcement des capacités liées au commerce en y intégrant la dimension du genre;
- des organisations comme l'*International Gender and Trade Network* et *Women in Development Europe* ont développé des outils d'analyse d'impact : mentionnons l'analyse de la chaîne de valeur qui présente l'ensemble des personnes et des processus impliqués dans la production d'un bien ou d'un service, afin de cibler les étapes où se révèlent des inégalités fondées sur le sexe. Il est ensuite possible d'y remédier, par exemple en diminuant la chaîne d'intermédiaires en vue d'augmenter les gains des personnes qui ne retirent pas leur juste part des profits.

Un outil fort intéressant a été développé par l'organisme *Women's Edge Coalition*, situé à Washington, D.C. Le Bilan d'impact du commerce, « TIR » selon l'acronyme anglophone *Trade Impact Review*, recense les principales conclusions de la littérature économique, juridique et de politique commerciale d'un pays sur les impacts potentiels et effectifs des accords de commerce et d'investissements sur les femmes. Le « TIR », décrit comme un outil sûr, équilibré et simple à utiliser, permettrait d'identifier, dans une économie donnée, les secteurs dans lesquels les plus pauvres sont particulièrement actifs, et de dégager les effets d'un éventuel changement de politique ou de législation.

Cet outil peut servir à évaluer l'impact d'un accord existant ou être utilisé avant même la négociation d'un accord commercial, permettant ainsi d'identifier et d'éviter d'éventuels impacts négatifs sur les populations vulnérables d'un pays. Une étude de la sorte peut être menée dans un délai de six mois, pour un coût avoisinant les 150 000 \$US.

Le « TIR » a notamment été appliqué pour étudier l'impact de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les citoyens pauvres du Mexique et pour étudier l'impact d'une éventuelle ZLEA sur les hommes et les femmes pauvres de Jamaïque. Il est aussi utilisé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) dans certains projets visant à accroître la participation des femmes au commerce international.

On estime que le « TIR » pourrait être appliqué à plus grande échelle par les décideurs politiques et les organisations de développement, de façon à générer des opportunités bénéfiques pour accroître la participation des femmes au commerce.

5. Conclusion et recommandations

Une majorité d'initiatives mises en place par ces organisations sont vouées à renforcer les capacités des femmes en matière de commerce. Cependant, elles n'ont pas nécessairement d'influence sur les politiques commerciales traditionnelles qui ne définissent pas leurs impacts en terme de genre. À cette fin, l'Institut britannique d'études en développement BRIDGE a formulé quelques recommandations, que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques pourrait faire siennes. Celles-ci visent à appuyer les femmes parlementaires du continent dans l'exercice de leurs fonctions législatives, principalement dans la prise en considération de la dimension du genre dans l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre de politiques et de traités commerciaux à l'échelle locale, régionale, nationale et continentale. Parmi les recommandations les plus pertinentes, mentionnons les suivantes :

- Les parlementaires sont encouragées à évaluer la conformité des accords commerciaux proposés pour ratification avec les engagements pris par leur État respectif dans le cadre des conventions internationales, notamment celles qui visent le respect des droits des femmes et la promotion de l'égalité des sexes, de même que leur cohésion avec les Objectifs du millénaire pour le développement.
- Les parlementaires sont invitées à promouvoir l'utilisation systématique d'outils d'analyse d'impacts dans l'élaboration des politiques commerciales et la négociation d'accords commerciaux, afin de discerner de façon préventive leurs effets distincts sur les hommes et les femmes.
- En raison de l'impact des politiques commerciales sur de nombreuses sphères de la société, il est suggéré d'encourager la contribution des différents ministères gouvernementaux à l'élaboration d'une politique ou d'un accord commercial, incluant le ministère responsable de la condition féminine, de façon à bénéficier de l'expertise développée dans leur champ de compétence respectif et ce, dans le but de déceler et corriger les effets pervers des politiques commerciales.
- Il est recommandé de promouvoir la participation de la société civile à la définition des priorités dans les politiques relatives au commerce et à l'emploi, en particulier la participation des femmes impliquées dans les différents secteurs de l'activité commerciale.
- Les parlementaires peuvent jouer un rôle important pour encourager les gouvernements à agir de manière transparente et à rendre disponible l'information sur l'élaboration de politiques ou d'accords commerciaux et ce, afin que tous les groupes de la société se sentent concernés et puissent participer activement au processus.
- Afin de poursuivre l'étude détaillée des impacts des politiques commerciales sur les femmes et de se doter d'outils d'analyse efficaces, il est recommandé de procéder, au sein de tous les États, à de plus vastes collectes de données ventilées par sexe.

Les efforts d'inclusion de la dimension du genre dans les politiques commerciales au niveau national doivent trouver leur écho dans les négociations commerciales engagées au niveau international. Pour ce faire, la formation d'alliances stratégiques au niveau régional, continental et international s'avère essentielle pour que soient entendues les revendications sexospécifiques. Ainsi, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques constitue un lieu privilégié de concertation pour les femmes parlementaires du continent, afin que nos efforts respectifs vers une intégration systématique de la dimension du genre à toutes les étapes de la libéralisation du commerce se traduisent en résultats concrets à l'échelle continentale.